

## État des lieux de la gestion des pêcheries d'holothuries dans le Pacifique

Kalo Pakoa<sup>1</sup> et Ian Bertram<sup>1</sup>

Un grand nombre de pêcheries d'holothuries sont dans un état critique dans les États et Territoires insulaires océaniques (ETIO) et nécessitent d'être réhabilitées. Beaucoup d'entre elles sont fermées, les autorités nationales s'efforçant de prendre des mesures draconiennes pour éviter tout effondrement supplémentaire de cette ressource. La pression constante de la demande en holothuries crée une tension croissante sur les pêcheries de nombreux ETIO qui tentent de maîtriser l'exploitation de la ressource. De nombreux pays se heurtent également à l'absence de cadres efficaces pour la gestion de la pêche, de mesures de réglementation et d'autorité pour les faire appliquer. Le présent article fait un état des lieux de la gestion de la pêche de l'holothurie dans plusieurs pays (situation de mars 2013) et décrit brièvement la mise en place progressive de cadres de gestion officiels, en collaboration avec la CPS. La figure 1 indique, selon un code de couleurs, l'état des pêcheries d'holothuries dans les îles du Pacifique.

### Vanuatu : fermeture de la pêcherie prolongée à dix ans

Le Service des pêches de Vanuatu, les détenteurs des ressources en holothuries et toutes les personnes intéressées par le réensemencement des stocks sont soulagés : la pêcherie restera fermée encore cinq ans. Alors que les cinq premières années de fermeture touchaient à leur fin (2008–2012), la pression pour une ouverture de la pêcherie s'était accrue à l'approche des élections législatives, d'autant plus que les négociants jouaient de leur influence pour obtenir la levée du moratoire sur la pêche et les exportations. Le Service des pêches a organisé une réunion d'information à l'intention des politiques intéressés afin d'amorcer une prise de conscience de l'état critique des ressources du pays et de la nécessité de garder la pêcherie fermée pour reconstituer les stocks. Suivant les conseils de la CPS, qui s'est appuyée sur les résultats de plusieurs enquêtes menées en 2011 et 2012, le Service des pêches de Vanuatu a prolongé le moratoire de cinq ans. Adopté le 19 décembre

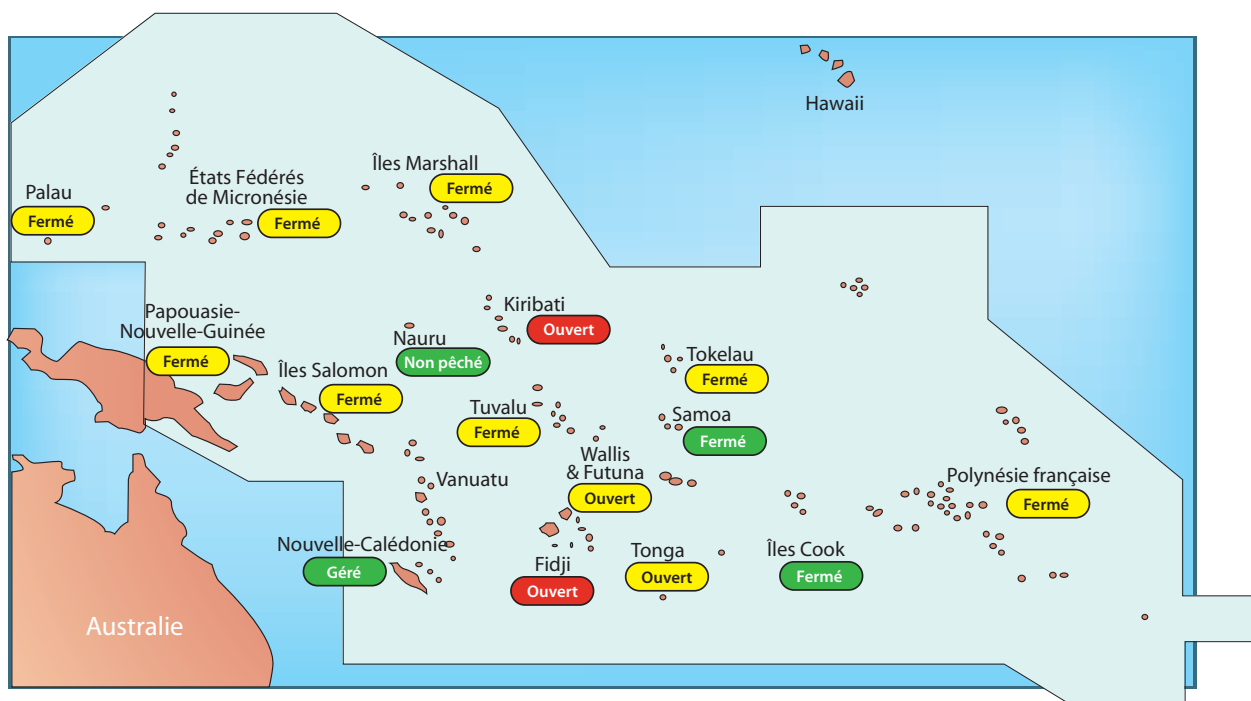


Figure 1. État des pêcheries d'holothuries dans les ETIO.

Rouge : pêcheries très peu réglementées ; jaune : pêcheries fermées dans les cinq dernières années ou fermeture saisonnière et instauration ou amélioration de plans de gestion ; les Tonga et Wallis et Futuna ont des saisons de pêche annuelles ; vert : pêcheries relativement bien gérées, pêcheries fermées durant les 20 dernières années et pêcherie sans activité de Nauru.

<sup>1</sup> Section science et gestion de la pêche côtière, CPS

2012, ce nouvel amendement a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Après avoir évalué la ressource en 2003, la CPS avait préconisé en 2006 un moratoire sur la pêche à Vanuatu. En conséquence, la pêche a été fermée en 2008. La prolongation de l'interdiction est nécessaire au renouvellement des stocks et, au cours des cinq prochaines années, d'autres études détermineront l'état de la ressource en holothurie. Dans cet intervalle, il faudra mettre la dernière main au projet de plan national de gestion et préparer l'ouverture de la pêche. Des essais seront également menés pour estimer la valeur de produits autres que la traditionnelle bêche-de-mer bouillie et séchée.

### **Papouasie-Nouvelle-Guinée : le moratoire en vigueur reconduit sur trois ans malgré les pressions**

La Papouasie-Nouvelle-Guinée possédait la pêcherie d'holothuries la plus importante de la région et assurait, à elle seule, environ 10 % de la production mondiale d'holothuries. Malgré un plan national de gestion de la pêche de l'holothurie, mis en place par les autorités dans les années 90, les taux de prises de certaines espèces n'ont cessé de diminuer, au point où des épuisements de stocks ont été constatés dans certaines zones. C'est pourquoi un moratoire de trois ans a été appliqué en 2009. D'après une étude du Service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée, les ressources n'étaient pas encore complètement renouvelées en 2012. Début 2013, le Service national des pêches a décidé de maintenir l'interdiction de pêche pendant trois années de plus, durant lesquelles l'état des stocks sera sous surveillance. Le plan de gestion actuel est en cours de modification et instaurera vraisemblablement un nouveau total autorisé de captures annuel ainsi que des quotas spécifiques.

### **Îles Salomon : ouverture de la pêche pour trois mois et autorisation de l'exportation des holothuries en stock**

Les Îles Salomon ont interdit la pêche d'holothuries en 2005. Deux ans plus tard, l'interdiction a été levée dans la Province Ouest pour offrir une issue économique aux sinistrés du tsunami et du tremblement de terre qui ont frappé la région. Mais, profitant de cette décision, les pêcheurs des autres provinces ont aussi repris la pêche de l'holothurie si prisée, transformant la levée de l'interdiction dans une zone en une ouverture nationale de la pêche. En 2009, le moratoire a été reconduit pour l'ensemble du pays, mais ces quatre dernières années, des activités de pêche illicites ont été signalées et des stocks ont été constitués. En 2011, la CPS est venue en aide au Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon en dispensant des formations à l'inventaire des ressources à Marau et à Ngella. Le ministère a ensuite poursuivi l'étude des ressources dans deux sites de chacune des sept provinces ; à présent en cours d'analyse, les données feront l'objet d'une publication. En 2012, la CPS a collaboré avec le ministère pour concevoir un projet de plan de gestion qui doit être soumis aux provinces avant d'être achevé. La constitution de stocks a engendré une pression en faveur de la levée du moratoire pour autoriser l'exportation des produits en réserve. La pêche a été rouverte le 1<sup>er</sup> mars 2013 pour une durée de trois mois.

### **Îles Cook : instauration de mesures de gestion avant l'ouverture de la pêche**

Aux Îles Cook, la pêche des holothuries d'intérêt commercial était une activité très marginale dans les années 90 et elle n'a d'ailleurs pas duré. La filière suscite toutefois un regain d'intérêt depuis que des investisseurs ont manifesté leur souhait d'exploiter ces ressources. La CPS travaille avec le Ministère des ressources marines pour former des fonctionnaires locaux à l'étude des ressources et prodigue des conseils en matière de quotas de récolte. Un site a été évalué ; la formation à l'analyse de données, qui doit s'achever au premier trimestre 2013, sera une aide supplémentaire pour l'étude des ressources dans les autres zones. La CPS contribue également à l'élaboration de réglementations sur la pêche de l'holothurie ; réglementations que les autorités s'efforcent de mettre en place avant d'autoriser l'exportation d'holothuries.

### **Samoa : des récoltes illicites malgré les mesures de gestion**

Au Samoa, où la pêche commerciale mettait en péril les stocks d'espèces vivrières essentielles à la sécurité alimentaire (*Bohadschia argus*, *B. vitiensis*, *Holothuria atra*, *Stichopus hermanni*, *S. Horrens*), l'exploitation a été interdite au milieu de l'année 1994. En 2005, la CPS a évalué la densité de deux des espèces les plus importantes du pays. Les ressources des deux îles principales du Samoa ont été inventoriées au second semestre 2012 ; les résultats sont en cours de traitement. En parallèle, les autorités travaillent à l'établissement d'un plan de gestion de la pêche. L'ouverture de la pêche suscite beaucoup d'intérêt ; plusieurs récoltes illicites ont d'ailleurs été signalées ces deux dernières années, dont l'une a fait l'objet d'une saisie à l'aéroport. Cette situation incite donc le Service des pêches du Samoa à se doter au plus vite d'un plan de gestion et des réglementations nécessaires au contrôle de la pêche. C'est dans cette optique qu'il collabore avec la CPS.

### **Tonga : essor et effondrement de la production**

Les ressources en holothuries aux Tonga ont fait l'objet de nombreuses études auxquelles la CPS a collaboré. La première étude, datant de 1990, a débouché sur une recommandation visant à développer la pêche. Six ans plus tard, une nouvelle étude faisant état d'un fort déclin des réserves a incité les autorités locales à instaurer en 1997 un moratoire de dix ans. En 2004, une autre étude menée sous l'égide de la CPS a révélé que la plupart des ressources s'étaient renouvelées. La pêche a alors été à nouveau ouverte en 2008. Un an plus tard, la production à l'exportation est passée de 15 tonnes (t) à 370 t, puis à 312 t. En 2011, à la suite d'une nouvelle étude, une fermeture de trois ans à cinq ans a été recommandée ; cependant, face aux pressions des partisans de la pêche, c'est une baisse du quota qui a finalement été appliquée (100 t au lieu de 200 t). Si la production totale de 2011 (80 t) était légèrement inférieure au quota, il faut noter que le plan de gestion de la pêche en vigueur n'a pas été totalement appliqué et respecté en 2009 et 2010, d'où un nombre de prises atteignant des niveaux insoutenables ces deux

années. De plus, en dépit de l'interdiction d'utiliser des appareils respiratoires de plongée pour pêcher l'holothurie, plusieurs pêcheurs sont décédés suite à des accidents de plongée en scaphandre autonome. Les résultats d'une étude actuellement en cours permettront de juger fin 2013 si de nouvelles mesures de gestion, et éventuellement une fermeture de la pêche, sont nécessaires.

### **Fidji : intérêt croissant pour l'holothurie et efforts de réglementation de l'utilisation d'équipement de plongée**

Dans la région, les Fidji contrôlent une importante filière en activité depuis la période d'essor des années 90. La directive de 1998 sur l'exploitation de la bêche-de-mer est la seule directive officielle sur la gestion de la ressource, comme le souligne la politique de la Chambre fidjienne de commerce et d'investissement en faveur d'un développement privé de la pêcherie. Actuellement, aucun quota ne limite le nombre de licences d'exportation ni la quantité de produits exportés — par entreprise ou par secteur — de sorte que, nombre de pêcheries étant fermées dans la région, les exportateurs intéressés sont de plus en plus nombreux à convoiter une licence leur permettant d'exploiter la ressource. De plus, la limite de taille établie à 7,6 cm n'est pas adaptée et ne peut être appliquée à toutes les holothuries, d'autant plus que l'absence de réglementations complique les contrôles. L'autorisation des appareils respiratoires de plongée a ouvert l'accès aux stocks situés dans les eaux plus profondes, occasionnant de nombreux accidents de plongée. En 2012, la CPS s'est de nouveau engagée aux côtés du Service des pêches des Fidji et d'ONG pour améliorer la situation. Dans ce but, des inventaires des ressources ont été effectués à Bua, l'une des principales zones de production ; les équipes locales, spécialement formées, ont ensuite évalué les ressources de plusieurs autres sites. Les équipes suivent à présent une formation sur l'utilisation de ces informations à des fins de conseil en gestion de pêche. La gestion par les communautés est fortement encouragée aux Fidji ; cependant, la tendance à la baisse des ressources met en évidence la nécessité de renforcer le système de gestion au niveau supérieur pour soutenir la gestion locale communautaire. La CPS contribue à l'élaboration d'un plan national de gestion de la pêche d'holothuries et dispense des conseils sur l'inventaire des ressources dans les autres zones. Parallèlement, elle a épaulé le Service des pêches des Fidji dans sa campagne auprès du gouvernement pour faire interdire l'utilisation d'appareils respiratoires de plongée pour la pêche de l'holothurie. Cette campagne s'appuie sur l'étude des ressources dans la province de Bua, qui prouve l'effet négatif sur les réserves d'holothuries de l'utilisation d'appareils respiratoires de plongée, ainsi que sur des résultats similaires provenant d'autres zones de la région océanique.

### **Îles Marshall : nouvelles réglementations**

Il y a deux ans, les Îles Marshall n'avaient ni politique en matière de gestion de la ressource en holothuries, ni réglementation, et aucun système ne permettait de réguler ni de suivre la pêche et l'exportation des produits. Début 2011, une interdiction stricte d'exporter a été promulguée

et un travail a été initié en collaboration avec la CPS en vue de mettre sur pied un cadre de gestion. Fin 2012, de nouvelles réglementations ont été publiées au Journal officiel. L'ouverture de la pêche se prépare désormais dans le respect des nouvelles réglementations.

### **Palau : volonté d'appliquer des mesures plus efficaces pour faire cesser les pratiques non soutenables**

La pêche commerciale de l'holothurie a pris fin en 1994 lorsque les autorités de Palau ont interdit la récolte des six espèces les plus prisées dans les années 90, âge d'or de la filière. Ainsi, la mesure interdisait toute exploitation commerciale de l'holothurie de sable (*Holothuria scabra*), de l'holothurie blanche à mamelles (*H. fuscogilva*), de l'holothurie noire à mamelles (*H. whitmaei*), de l'holothurie brune des brisants (*Actinopyga mauritiana*), de l'holothurie noire (*A. miliaris*) et de l'holothurie ananas (*Thelenota ananas*), mais tolérait la pêche vivrière de certaines des espèces protégées et des espèces non réglementées. L'holothurie de sable, l'holothurie curry (*Stichopus herrmanni*) et une espèce non identifiée d'*Actinopyga* sp. sont consommées localement et donc ramassées pour être vendues sur le marché local. Il est autorisé de les exporter pour la consommation personnelle aux ressortissants de Palau vivant à l'étranger. Ces vides juridiques ont suscité des récoltes illégales d'espèces protégées ces dernières années. En 2011, la pêche d'une espèce (*Actinopyga* sp., espèce non identifiée) a été autorisée 48 jours (deux jours de pêche par semaine) sur une période de six mois, dans le seul État de Ngardmau. Grâce au contrôle des quantités débarquées, le Bureau des ressources marines a pu recueillir des informations utiles sur les prises et les prix auprès des acheteurs. D'après ces données, la pratique courante qui consiste à vendre les holothuries vivantes par seaux de 20 litres n'est pas rentable pour les pêcheurs et doit être complétée par une valorisation du produit. Comme dans le cas des Îles Salomon, des pêcheurs originaires d'autres états proches de celui de Ngardmau se sont engouffrés dans cette brèche juridique pour pêcher des espèces non autorisées, ce qui a conduit à une nouvelle fermeture de la pêcherie en 2012. Il est indispensable qu'une solution plus globale soit apportée avant toute ouverture prochaine de la pêche. Le Bureau des ressources marines et la CPS ont élaboré un projet de plan de gestion de la ressource en holothuries pour Palau ; des consultations plus approfondies avec les parties intéressées et une évaluation des stocks dans les autres États sont encore nécessaires.

### **États fédérés de Micronésie : pressions pour l'ouverture de la filière**

La pêche d'holothuries est interdite dans l'État de Yap depuis 2007, mais la pression exercée par les exploitants des éclosiers d'holothuries de l'île principale de Yap pourrait avoir raison de l'interdiction. La CPS avait évalué les ressources en 2009 et recommandé le maintien de la fermeture jusqu'au renouvellement complet des stocks.

La pêcherie de l'État de Pohnpei a été fermée pendant neuf ans et les ressources n'ont pas encore été évaluées. Les

autorités subissent actuellement les pressions des négociants intéressés par l'ouverture de la pêche. En 2013, la CPS apportera son aide à l'État de Pohnpei pour estimer les ressources et élaborer un plan de gestion de la pêche.

#### **Tuvalu et Tokelau : pêche de l'holothurie fermée**

Les archipels de Tuvalu et de Tokelau ont des ressources en holothuries certes limitées, mais qui sont d'une grande importance pour les habitants. Les négociants ont commencé à s'intéresser à Tuvalu en 2009-2010 et ont incité les pêcheurs à cibler les holothuries blanches à mamelles et les holothuries ananas à l'aide d'appareils respiratoires de plongée permettant d'atteindre des profondeurs situées entre 50 et 70 mètres. L'utilisation d'équipement de plongée a provoqué la perte de plusieurs vies à Funafuti. Le Conseil insulaire a donc interdit l'accès aux zones extérieures à l'atoll de Funafuti pour protéger ses ressources et la vie de ses habitants. La pêche a été fermée à Tuvalu fin 2010.

C'est dans le cadre d'un partenariat commercial avec un Tokelauan que la pêche de l'holothurie a démarré à Tokelau en décembre 2011. Inquiet, le Conseil insulaire a interdit la pêche jusqu'à ce que les ressources aient été évaluées et des mesures de gestion mises en place. En avril 2012, la CPS a évalué les ressources et présenté au Conseil insulaire un projet de plan de gestion qui autorise les négociants asiatiques à transformer et à exporter une part limitée des ressources de l'atoll de Nukunonu.

#### **Nauru : intérêt de négociants pour la ressource en holothuries brunes des brisants**

Le Ministère des pêches a sollicité l'aide et les conseils de la CPS pour évaluer l'état de la ressource en holothuries brunes des brisants avant de prendre une décision quant à l'ouverture de la pêche.

#### **Polynésie française : pêche fermée pour instaurer un système de gestion et évaluer les ressources**

De même qu'aux Îles Cook, en Polynésie française les holothuries n'ont pas été pêchées à but commercial depuis 20 ou 30 ans (il se peut que des pêcheurs aient ciblé la ressource au début des années 90, mais aucune information fiable ne permet de le confirmer). La pêche commerciale et l'exportation ne sont que très récentes et n'ont cessé de s'intensifier, passant de trois tonnes en 2008 à 125 tonnes en 2011. L'absence d'informations sur les stocks d'holothuries et de mesures de gestion a incité les autorités à interdire la pêche en 2013 pour mettre fin à l'augmentation effrénée de la production, qui aurait pu avoir de lourdes conséquences sur les ressources naturelles. L'évaluation des ressources en holothuries dans les pêcheries et dans les zones non exploitées du pays est en cours, de même que l'élaboration d'un plan de gestion et de réglementations.

#### **Wallis et Futuna : autorisation de pêcher l'holothurie maintenue**

À Wallis, la pêche et l'exportation d'holothuries sont pratiquées par intermittence, selon l'état des ressources. Les exportations ont démarré dans les années 90, puis ont cessé quelques années, avant de repartir en 2001. Après une nouvelle période creuse, les exportations ont repris en 2010. En partenariat avec une compagnie dont le siège est aux Fidji, une entreprise locale exploite et exporte les holothuries ramassées à Wallis par des plongeurs venus des Fidji. À Wallis et Futuna, les licences de pêche sont délivrées par le Service de l'environnement conformément au code de l'environnement, alors que le suivi des ressources relève du Service de la pêche. En 2012, environ sept tonnes ont été exportées. La pêche est pour l'heure ouverte, mais on ignore si le rythme d'exploitation actuel permettra aux stocks de se renouveler sans qu'une fermeture ne soit nécessaire.